

Participation du Réseau wallon de Développement rural au débat sur la PAC 2013 lancé par Dacian CIOLOS – Partie Développement rural

V5 - Document de travail (3 juin 2010)

Quels sont les objectifs d'une politique de développement rural ?

Espaces d'activités, de culture, de production de biens et de services, les territoires ruraux contribuent au bien-être de l'ensemble de la société par les réponses qu'ils peuvent fournir aux demandes sociétales en matière de nature et environnement, d'accueil, de diversité paysagère, de cadre de vie et de lieu de production. Les territoires ruraux sont des moteurs incontournables pour répondre aux nouveaux défis énergétiques, climatiques et de biodiversité mais ils sont aujourd'hui fragilisés, notamment par la diminution de la population active agricole. Leurs grandes diversités nécessitent la mise en place d'une politique souple et ciblée sur les conditions locales. L'agriculture et les autres secteurs socioprofessionnels doivent être mobilisés pour un développement durable, diversifié et équilibré de la société rurale. Une politique de développement rural, notamment par la mise en œuvre de démarches inspirées de LEADER, est essentielle, en tant qu'outil d'accompagnement des évolutions de l'agriculture et des nouveaux défis pour le monde rural.

Les objectifs d'une politique de développement rural devraient être, en matière **d'accompagnement des évolutions de l'agriculture et des nouveaux défis** :

- ❑ le redéploiement d'une agriculture multifonctionnelle en phase avec la société, avec une rémunération équitable des services rendus, le développement de technologies vertes et un aménagement intégré des structures agricoles ;
- ❑ la préservation des éco-systèmes et de l'espace dans une perspective de développement durable, en synergie avec le secteur agricole;
- ❑ la lutte contre le changement climatique et les catastrophes naturelles.
- ❑ la fourniture de services d'intérêt public qui, s'ils ne sont pas rémunérés par le marché, le seront par des moyens publics.

La situation particulière de la ruralité wallonne, en étroite interaction avec les sphères urbaines tant physiquement qu'en termes de mode de vie, suppose une attention particulière à des objectifs visant le **maintien et la sauvegarde des caractéristiques propres aux zones rurales** :

- ❑ Le renforcement d'un dialogue entre territoires ruraux et pôles urbains afin de maîtriser la concurrence dans l'utilisation du sol, le maintien d'un espace agricole suffisant et l'amélioration des services d'intérêt public ; .
- ❑ l'inscription, sur un territoire donné, des actions publiques et privées dans une stratégie de développement organisée autour d'objectifs partagés;
- ❑ la création et/ou le renforcement de réseaux d'échange de savoir entre les régions rurales;
- ❑ la valorisation du patrimoine et des cultures rurales dans leur diversité;
- ❑ le renforcement de la participation citoyenne par des modes de gouvernance ascendants ainsi que le développement de la capacité d'initiative des institutions et des populations locales ;
- ❑ l'insertion des jeunes et des femmes dans le marché de l'emploi salarié ou indépendant.

Quels sont les bons instruments pour une future politique de développement rural?

Les nouveaux instruments liés au Développement rural devraient s'intégrer de manière transversale dans la **stratégie Europe 2020**. Le Développement rural touche en effet aux 7 axes proposés par la Commission européenne : innovation, jeunes, déploiement numérique, énergie, développement des entreprises, emploi et activité économique, inclusion sociale et lutte contre la pauvreté.

Le Réseau wallon de Développement rural (RwDR) propose plus de souplesse dans la mise en œuvre des fonds de Développement rural et la mise en place d'un processus permettant une plus grande adaptation aux nouveaux défis en cours de programmation. Il s'agit, selon le Réseau, d'assouplir les mesures et de favoriser le travail par objectifs. Même si des plafonds d'aide doivent être maintenus pour éviter la distorsion dans l'allocation des fonds entre Etats membres, chaque Etat devrait pouvoir adapter son Programme de Développement Rural au contexte qui lui est propre. Le soutien apporté par un fonds de Développement rural pourrait renforcer dans chaque axe des projets mettant en avant une dimension collective et/ou territoriale.

Le RwDR propose également que :

1. Les ressources allouées par le Développement rural renforcent, entre autres :
 - ❑ des actions innovantes tant dans la mise en œuvre que dans le contenu des projets ;
 - ❑ des actions présentant un maximum de résultats et d'effets multiplicateurs, dans des thématiques et des territoires définis comme bassins de vie pertinents ;
 - ❑ les partenariats et les actions menées en synergie avec les villes, et cela, en complément des politiques soutenues par d'autres Fonds structurels ;
 - ❑ la prospective et l'élaboration de scénarios de développement des espaces ruraux en y associant largement les citoyens ruraux afin qu'ils deviennent acteurs de leur développement territorial;
 - ❑ la mise en réseau des acteurs et des citoyens ruraux au plan régional, national et européen
2. Une amélioration de l'efficacité des méthodes d'évaluation des politiques de développement rural, notamment dans le choix des indicateurs et les méthodes de collecte.

Quel mode de gestion proposez-vous ?

Le RwDR demande avant tout une meilleure identification des actions financées par chaque Fonds Structurel.

Quelques principes de gestion sont également importants :

- ❑ Le maintien et le renforcement d'un Fonds européen unique conséquent alliant les préoccupations agricoles et rurales, mettant en exergue et soutenant largement les synergies entre agriculture et territoire ainsi que le maillage entre les actions financées par le Développement rural, misant sur l'animation et la mise en réseau des acteurs, valorisant de manière transversale une démarche territoriale propre aux zones rurales tel que le permet aujourd'hui l'axe 4 ;
- ❑ Un Réseau rural européen, espace de dialogue entre Etats membres et Commission européenne, rassemblant les membres des Réseaux nationaux et régionaux, capitalisant et valorisant les bonnes pratiques relevées sur le terrain. Il réalise un travail prospectif sur les zones rurales en associant les acteurs de manière large et propose les adaptations nécessaires.
- ❑ Le maintien des Réseaux nationaux et régionaux comme éléments de liaison entre les acteurs ruraux d'une région ou d'un Etat. Il facilite le dialogue entre acteurs aux intérêts différents et l'appréhension des nouveaux enjeux qui se posent aux zones rurales.

Contact :

Cécile Schalenbourg & Daniel Burnotte
Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural
Rue de Liège, 83
4357 LIMONT – Belgique
Tel : +32 19 54 60 51
E-mail : info@reseau-pwdr.be
Site : www.reseau-pwdr.be